



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD

www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 9 octobre 2017
JO/ba 43.03

Délégués municipaux : M. Creteigny, vice-syndic
M. Oldacre, municipal

Préavis municipal N° 10/2017

Réaménagement de la zone d'utilité publique, située sur la parcelle N° 1, pour une nouvelle voirie et un espace ludique

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Suite aux diverses décisions concernant notre Commune sur le plan associatif et cantonal, la Municipalité souhaite créer un nouvel espace pour la voirie communale et l'aménagement progressif d'un espace ludique pour nos jeunes, principalement les 13-16 ans.

En effet, notre village a été choisi, au vu de sa situation géographique, pour accueillir le pôle 5-8 des élèves primaires de notre arrondissement pour les communes du haut et notre adhésion au SDIS Gland-Serine fait de notre commune la caserne principale des pompiers des communes représentant la Serine.

2. SITUATION ACTUELLE

Sur le site des Curtils, nous nous retrouvons avec une centralisation de beaucoup de services. La circulation, l'aménagement, l'adéquation des locaux et la cohabitation de ces derniers devient compliquée.

Nous avons plus de 250 élèves accueillis sur le temps scolaire, qui ne restent plus, comme à l'époque, dans leur classe toute la journée. Le système pédagogique du cycle II (5-8P) veut que plusieurs enseignants se répartissent les cours et des leçons spécifiques sont données dans des locaux aménagés pour cela, comme par exemple, le dessin, la couture, les travaux manuels et la gymnastique. En conséquence, les élèves « naviguent » d'un bâtiment à l'autre pour suivre leurs cours.

Ces va-et-vient journaliers se croisent avec ceux de nos employés communaux qui ont leur local à côté de celui des pompiers et de la cour de récréation des 160 élèves du bâtiment E'ole.

La promiscuité de notre local voirie à proximité de la dynamique engendrée par cette jeunesse est compliquée, le travail en atelier est perturbé. Par exemple : les ballons shootés contre les portes des garages, les cris et les contraintes horaires imposées par les récréations qui font que notre employé évite de circuler durant ces périodes.

Concernant les pompiers, ils ont reçu en 2016 un nouveau véhicule pour le transport d'hommes et de matériel. Ce dernier vient donc compléter leur parc « véhicules ». Les équipements de tous les pompiers du haut ont été regroupés dans nos locaux. Par conséquent, nos deux garages ne suffisent plus à accueillir tout ce matériel et permettre l'organisation de séances de débriefing ou autres.

Le SDIS Gland-Serine ayant bien conscience de la cohabitation sur le site scolaire a décidé d'installer sur le bâtiment un signal lumineux et sonore qui avertira les enseignants que les pompiers sont en intervention afin qu'ils ne fassent pas sortir les élèves en même temps que les véhicules des pompiers et du matériel.

Le 29 juin 2017, lors du Conseil Communal, vous avez accepté la pose du terrain multisports, offert par le Tennis-Club de Le Vaud, sur la parcelle N° 1. Nous aimerions profiter de cette installation et du déménagement de la voirie pour aménager progressivement un espace ludique sur le haut du village.

3. OBJECTIFS

Le projet que nous vous soumettons a pour objectif :

- de réaliser un local indépendant pour la voirie sur la parcelle communale N° 1, en zone d'utilité publique ;
- de regrouper tout le matériel de la voirie sur un seul site ;
- de construire un bâtiment comprenant un hangar pour nos véhicules et le matériel communal ainsi qu'un atelier pour nos employés ;
- de créer un atelier pour l'entretien des véhicules de voirie ;
- de louer au SDIS Gland-Serine l'ensemble des locaux occupés actuellement par la voirie sur le site des Curtils ;

- d'améliorer la sécurité générale sur le site des Curtils ;
- d'aménager un espace ludique supplémentaire pour les jeunes du village ;
- d'accomplir tout cela, si possible, avant la rentrée scolaire de 2018-2019.

4. PROJET

Le projet tel que présenté et figuré sur les plans annexés prévoit les aménagements suivants :

- transformation de l'ancien stand de tir (hormis la buvette) en un atelier. Les stores métalliques seront retirés et remplacés par un mur et des vitrages. La porte et la fenêtre actuelles seront découpées pour y placer une porte de garage permettant de rentrer nos véhicules pour de l'entretien. L'établi actuel de la voirie sera déménagé dans ce local ainsi que tout le petit outillage ;
- création d'une zone de lavage des véhicules voirie devant l'atelier ;
- rafraîchissement des peintures extérieures de la buvette du stand de tir ;
- construction d'un hangar en bois pour les véhicules et le matériel communal (piquets, barrières, sel, etc.) ainsi qu'un atelier ;
- installation d'un chauffage à pellet pour l'atelier de l'ancien stand de tir. On profitera de cet installation pour remplacer le chauffage électrique actuel de la buvette. Un chauffage à distance permettra aussi de tempérer les nouveaux hangar et atelier ;
- goudronnage d'une partie de la parcelle N° 1 permettant les manœuvres des véhicules et d'offrir une surface à l'écart du hangar pour la pratique du skate, BMX, trottinettes et vélos à côté du terrain multisports ;
- installation des deux rampes que nous possédons pour la pratique de ces sports. L'une achetée en 2014 et posée durant un temps restreint car le lieu n'était pas adéquat et l'autre acquise par récupération auprès d'une Commune qui s'en défaisait ;
- rénovation de l'ancien local voirie des Curtils pour le louer au SDIS Gland-Serine ;
- achat d'une cabane en kit afin d'équiper la parcelle N° 1 d'un abri pour les jeunes ;
- collaboration avec les jeunes pour l'aménagement progressif de cet endroit.

Au niveau du délai de réalisation, nous avons déjà reçu les soumissions rentrées pour la transformation du stand, la construction du hangar et le terrassement, goudronnage du site. Nous pourrions, dès l'acceptation du préavis, préparer le dossier de mise à l'enquête et démarrer une fois cette étape réalisée.

5. PLANIFICATION FINANCIERE

Les présentes soumissions ont été établies par les entreprises idoines et le mandataire de la Commune. Ils se sont basés sur le prix des soumissions rentrées pour ces travaux. La planification financière peut se résumer de la manière suivante :

Travaux	Chapitre	Devis	Ratio
Travaux préparatoires	41'500.-		
Diagnostic amiante		1'500.-	0.2%
Installation, démolition & évacuation		40'000.-	5.4%
Bâtiment	563'500.-		
Terrassement, canalisations		50'000.-	6.8%
Maçonnerie, béton armé & divers		114'000.-	15.4%
Ossature, charpente, isolation, tôles, portes garages, échafaudage hangar, menuiserie ext, ferbl.+couv. Hangar + cabane jeunes		160'000.-	21.6%
Etanchéité		5'000.-	0.7%
Peinture extérieure & échafaudage 'stand'		27'000.-	3.6%
Installation électrique		58'500.-	7.9%
Chauffage		73'000.-	9.9%
Ventilation (réserve WC stand)		1'500.-	0.2%
Installation sanitaire		12'000.-	1.6%
Extincteurs (réserve)		1'500.-	0.2%
Plâtrerie & peinture		21'000.-	2.8%
Menuiserie intérieure & isolation		16'000.-	2.2%
Nettoyage		4'000.-	0.5%
Divers & imprévus		20'000.-	2.7%
Honoraires	60'000.-		
Architecte & gestion de chantier		50'000.-	6.8%
Ingénieur		8'000.-	1.1%
Géomètre		2'000.-	0.3%
Aménagements extérieurs	50'000.-		
Accès, routes & préparation aménagement		45'000.-	6.1%
Jardinage, plantations (montant de réserve)		5'000.-	0.7%
Frais secondaires	20'000.-		
Emoluments administratifs		4'000.-	0.5%
Taxes de raccordements (Romande, EP, EU, EC, etc. ...)		8'000.-	1.1%
Frais de reproduction		5'000.-	0.7%
Assurances de chantier		3'000.-	0.4%
Ameublement, luminaire & décoration	5'000.-		
Mobilier (réserve)		5'000.-	0.7%
Recap. des coûts		740'000.-	100%

Pour information les coûts se répartissent de la manière suivante :

Atelier Stand de tir :	277'000.-
Nouveau Hangar :	455'000.-
Cabane pour jeunes :	5'000.-
Rafraîchissement ancien locaux	3'000.-

Total : **740'000.-**

6. FINANCEMENT

La Municipalité vous demande de pouvoir réaliser un emprunt de CHF 740'000.- permettant la réalisation de ce projet.

La location des locaux supplémentaires pour les pompiers couvrira une partie des intérêts et du remboursement de l'emprunt de ce projet. Le montant perçu se montera à CHF 12'480.- par an.

Ces investissements seront amortis sur 30 ans sur le compte 350.3310.00.

7. CONCLUSIONS

Au vu des éléments ci-dessus et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le préavis N° 10/2017 relatif au réaménagement de la zone d'utilité publique, située sur la parcelle N° 1, pour une nouvelle voirie et un espace ludique,
- ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de l'étude de ce préavis,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

accorde :

- à la Municipalité un crédit de CHF 740'000.- pour le réaménagement de la zone d'utilité publique, située sur la parcelle N° 1, pour une nouvelle voirie et un espace ludique,

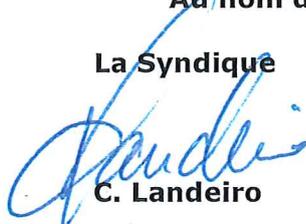
autorise :

- la Municipalité à emprunter la somme de CHF 740'000.-, amortie sur 30 ans, par le compte 350.3310.00.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

La Syndique


C. Landeiro



la Secrétaire


B. Aellen

Annexes : ment. (3 pages)